



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Construction du parking de la Loze sur le front de neige de Courchevel

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
41.a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	La capacité du parking souterrain de la Loze sera de 80 places de stationnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet vise la construction du parking public de la Loze situé à Courchevel 1850, en contrebas de la nouvelle plate-forme d'arrivée du stade de slalom et du Club des Sports Emile Allais.

Le parking présente 4 demi-niveaux enterrés.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement du parking de la Loze a été recherché en privilégiant un parking public enterré de façon à laisser la place aux skieurs.

Ce choix permet de conserver la piste de ski entre le secteur des Chenus et le secteur de la Croisette.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le parking s'intègre en contrebas de la plate-forme d'arrivée du stade de slalom et du Club des Sports qui a été modelée au cours de l'été 2019. La réalisation du parking générera environ 15000m³ de déblais qui seront réutilisés sur site pour les abords du parking et du bâtiment du Club des Sports ou évacués en filière agréée pour les matériaux excédentaires.

Le parking a une volumétrie qui s'intègre complètement dans le terrain. Il n'a qu'une façade donnant sur la placette. Celle-ci accompagne le profil de la piste, qui passe au-dessus, afin de s'intégrer au mieux dans son contexte.

Les différentes toitures sont inclinées à 5% pour respecter l'inclinaison de la piste de ski mais également un écoulement naturel de l'eau. Le seul impact sur la piste est l'édicule comprenant le désenfumage du parking ainsi que l'issue de secours.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'organisation intérieure est organisée selon 2 zones :

- La première est composée du parc de stationnement public sur 4 niveaux, comprenant le stationnement nécessaire au bâtiment du Club des Sports et les stationnements publics. La liaison se fait par l'intermédiaire de rampes et la circulation est à sens unique afin de faciliter les déplacements à l'intérieur du bâtiment.
- La deuxième zone est située à l'entrée. Elle est bordée par la placette côté rue et l'escalier menant au bâtiment du Club des Sports. Elle comprend des locaux techniques, de stockage mais aussi la circulation verticale. Cette circulation permet, d'une part, d'accéder aux différents niveaux de parking et, d'autre part, de faire le lien entre le niveau de la placette et celui de l'entrée du bâtiment du Club des Sports pour les personnes à mobilité réduite.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de parking public s'inscrit dans le cadre d'une demande de Permis de Construire qui concerne également la construction attenante (connexion souterraine) du bâtiment du Club des Sports, qui a vocation d'accueillir moins de 1000 personnes.

A ce titre, ce bâtiment n'est pas soumis à la demande d'examen au cas par cas au titre de la rubrique 44.c).

Cette demande de Permis de Construire concerne la zone 1AUe et l'OAP secteur "Stade Emile Allais" qui ont fait l'objet de la révision allégée n°1 du PLU de Courchevel (y compris évaluation environnementale - cf. annexes 8 et 9), approuvée le 9 janvier 2020.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de Construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette globale du parking (partie de la parcelle AB877) :	2490 m ² environ
Nombre de places de stationnement (dont nombre pour PMR) :	80 (dont 2 PMR)
Dimension des places de stationnement :	2,60m de large par 5m de long
Largeur de l'allée centrale desservant les places de stationnement :	6 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
81 - 83 rue de Park City 73120 Courchevel	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° : Point de départ : Long. <u>6</u> ° <u>63</u> ' <u>13</u> " <u>25</u> Lat. <u>45</u> ° <u>41</u> ' <u>45</u> " <u>57</u> Point d'arrivée : Long. <u>6</u> ° <u>63</u> ' <u>18</u> " <u>91</u> Lat. <u>45</u> ° <u>41</u> ' <u>39</u> " <u>98</u> Communes traversées : Courchevel

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet de parking public s'inscrit dans le cadre d'une demande de Permis de Construire qui concerne également la construction attenante (connexion souterraine) du bâtiment du Club des Sports.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le lieu du projet est situé sur les pistes de ski liaisonnant les secteurs des Chenus et de la Croisette. Le secteur fait l'objet de fréquents remaniements topographiques au gré des besoins du domaine skiable. Comme évoqué précédemment, l'aménagement du parking de la Loze a été recherché en privilégiant un parking public enterré de façon à laisser la place aux skieurs. Ce choix permet ainsi de conserver les pistes de ski intactes.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de Courchevel - Approuvé le 9/01/2020 suite à la révision allégée n°1 ayant eu pour objectif un changement de destination du secteur du projet afin d'y autoriser le projet.

Le secteur était classé en zone NI (secteur naturel accueillant des activités de loisirs pour animer les fronts de neige) et en zone Ns (secteur naturel accueillant les équipements liés à la pratique du ski et aux remontées mécaniques) du PLU. La révision allégée n°1 a ouvert une zone 1AUe (secteur pour le développement des activités touristiques et sportives) sur le terrain d'assiette du projet.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Quatre ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 sont identifiées sur la commune de Courchevel, mais aucune n'interfère avec le site du projet.
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Courchevel est classée en zone de montagne.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Courchevel est dotée d'un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) approuvé le 21 décembre 2016. Le secteur du projet est exclus des zones réglementaires du PPRn.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plusieurs km à vol d'oiseau du site Natura 2000 du massif de la Vanoise. Aucune incidence directe ou indirecte sur le site n'a été confirmée lors de la révision allégée du PLU de Courchevel (ciblée sur le secteur du présent projet).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chalet "Le petit Navire" inscrit Monument Historique depuis le 25 janvier 2005 est situé à proximité immédiate du projet. La valeur architecturale du bâtiment est effacée par l'hétérogénéité architecturale du bâti de Courchevel 1850.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements seront probablement excédentaires en matériaux. Ces matériaux excédentaires seront au maximum réutilisés sur l'emprise du site (abords et espaces verts du bâtiment du Club des Sports et du parking) et si besoin, exportés vers les filières de stockage et valorisation existantes sur le territoire (plate-forme de stockage et valorisation des déchets inertes de l'altiport en amont de la zone du site d'aménagement).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'aménagement est occupé majoritairement par des habitats d'origine anthropique (pistes et talus réensemencés, terrains remaniés) - cf. vue aérienne en Annexe 6. Seul un bosquet d'épicéa de 1370 m ² existait avant d'être impacté par les travaux de modelage de la piste de slalom en 2019. Les impacts du projet sont ainsi limités à de la perturbation en phase travaux (faune avoisinante) et au remaniement de milieux déjà remodelés lors des travaux de la piste en 2019. Ces impacts sont évalués comme nuls à faibles.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'emprise du site d'aménagement affecte majoritairement des terrains remaniés. Les surfaces de milieux naturels pré-existants (bosquets d'épicéas) ont déjà été impactées par les travaux de 2019 sur la piste de ski (1 370 m²).</p> <p>Par ailleurs, le parking sera souterrain et recouvert de remblais engazonnés permettant de conserver les pistes de ski intactes.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des risques sanitaires ?</p> <p>Est-il concerné par des risques sanitaires ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le chantier va générer des nuisances sonores qui pourront occasionner une gêne pour les riverains. Considérant qu'il s'agit d'un site accueillant principalement des saisonniers et touristes, et que les travaux seront en dehors des périodes touristiques, ces gênes seront donc limitées.</p> <p>Il n'y aura pas nuisances sonores à terme.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le trafic généré par les engins sur le chantier et l'utilisation de l'aménagement une fois les travaux finis va générer l'émission de gaz d'échappement susceptibles d'engendrer des nuisances olfactives.</p> <p>Ces nuisances seront limitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - temporairement, à la durée des travaux - en période de fonctionnement, à l'intérieur du parking.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le trafic généré par les engins sur le chantier et les voitures lors du fonctionnement de l'aménagement (intérieur du parking) va générer l'émission de gaz à effet de serre.</p> <p>En exploitation, les voitures seront à l'arrêt dans le parking, qui ne génèrera pas d'émissions supplémentaires significatives au droit du secteur d'étude.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues des nouvelles surfaces imperméabilisées seront raccordées au réseau de collecte existant.</p> <p>La toiture du parking sera végétalisée. Les surfaces imperméabilisées que l'eau amenée de l'extérieur par les voitures.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Comme évoqué précédemment, le projet sera générateur de matériaux excédentaires correspondant à des déchets inertes. Ces derniers seront soit réutilisés sur l'emprise du site (abords et espaces verts du bâtiment du Club des Sports et du parking), soit exportés vers les filières de stockage et valorisation existantes sur le territoire.</p> <p>Les eaux de parking seront collectées et traitées dans un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le réseau EU communal.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'annexe 7 présente un photo-montage du projet (comprenant le bâtiment du Club des Sports).</p> <p>Le parking souterrain est transparent sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de parking souterrain de la Loze est cumulé avec la construction du bâtiment du Club des Sports et avec le réaménagement de l'arrivée du Stade de Slalom (réalisé en 2019). Ces différents projets sont intimement liés et se superposent en partie puisque les travaux de remodelage du Stade de Slalom ont participé à la mise en place de la plate-forme qui accueillera le futur bâtiment du Club des Sports et le parking.

Les travaux sur le Stade de Slalom ont déjà produit les principaux impacts sur les habitats naturels (déboisement d'un bosquet d'épicés notamment). Le projet du parking sera réalisé sur des milieux déjà modifiés et ne générera donc pas de nouveaux impacts sur les milieux naturels.

Les effets cumulés résiduels attendus concernent les nuisances liées à la phase de chantier, la modification des perceptions paysagères du site, et la gestion des matériaux excédentaires du site.

Ces effets ont été analysés dans l'évaluation environnementale relative à la révision allégée n°1 du PLU de Courchevel (cf. annexes 8 et 9), approuvée le 9 janvier 2020 et ont été évalués comme faibles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de la révision allégée n°1 (approuvée le 9 janvier 2020), relative au changement de destination du secteur du futur aménagement du parking de la Loze (et du bâtiment du Club des Sports), une évaluation environnementale a été réalisée.

Cette dernière est disponible en annexe 9 du présent document.

Le projet global du secteur "Stade Emile Allais" a donc déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le permis de construire, dans le cadre duquel s'inscrit le parking de la Loze, est conforme aux caractéristiques de l'OAP, objet de la révision allégée et de son évaluation environnementale associée.

Dans ce sens, le projet du parking de la Loze ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale spécifique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Vue aérienne et plan cadastre
Annexe 7 : Insertion paysagère du parking de la Loze (et du Club des Sports)
Annexe 8 : Extrait de l'OAP du PLU de Courchevel sur le secteur "Stade Emile Allais" (Révision allégée n°1)
Annexe 9 : Additif au rapport de présentation du PLU - Révision allégée n°1 spécifique au changement de destination du site du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le

Signature

Le MAIRE,

